



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 51052

Texte de la question

M. Jean-Louis Leonard se fait le relais auprès de M. le ministre de l'économie et des finances des protestations des étudiants rochelais locataires en meuble de locaux non situés dans l'habitation personnelle du loueur. Il constate que les services fiscaux ont longtemps considéré le caractère non imposable au titre de la taxe d'habitation de telles locations. Or, il semble que cette doctrine ait récemment varié puisque nombre d'étudiants rochelais ont reçu un avis de mise en recouvrement. Il lui demande de bien vouloir préciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51052

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1983